

bonnes pratiques

Accompagner la violence éducative ordinaire des familles dans un multi-accueil

L'enjeu de la coparentalité pose la question de la prévention dans le domaine de l'éducation, qui est au cœur de la problématique des violences éducatives ordinaires. Par une approche environnementale et psychoéducative, cette mission mobilise en premier lieu chaque professionnelle dans une dynamique d'ouverture et de compréhension pour accompagner les familles concernées.

© 2020 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés

Mots clés – accompagnement ; coéducation ; multi-accueil ; parentalité ; violence éducative ordinaire

En tant que professionnelle de crèche, il est souvent désarçonnant de constater le décalage existant entre les avalanches de sujets médiatiques détaillant les bonnes pratiques éducatives et le vécu sur le terrain.

Les sources d'information à diffusion massive préconisent à cet effet la bienveillance et la parentalité positive comme vecteurs éducatifs prépondérants. Si ce postulat ne demande plus à être justifié, il n'en demeure pas moins un écart certain avec ce qui est donné à entendre et à vivre dans un multi-accueil par les professionnelles durant les temps communs avec les familles.

La violence éducative ordinaire (VEO) des familles résiste bien souvent aux diverses politiques nationales de protection de l'enfance et conventions. Définie par l'Observatoire de la violence éducative ordinaire (Oveo), la VEO comprend « l'ensemble des pratiques coercitives et punitives utilisées, tolérées, voire recommandées, dans une société, pour éduquer les enfants » [1].

Souvent admise par l'environnement immédiat de l'enfant accueilli, cette forme inappropriée de relation à l'enfant rend complexe et délicate la prise de conscience des parents visée par l'approche coéducative.

Les temps d'arrivée et de départ

Par la proximité quotidienne avec les familles, l'exercice professionnel

en multi-accueil se heurte régulièrement à des situations bousculant notre éthique et notre sensibilité éducative. « Si tu continues à faire tes crises, c'est le coin » ; « Arrête de bouger, tu vas t'en prendre une » ; « Tu es méchante, c'est pas beau ce que tu fais » : ces phrases, souvent menaçantes, plongent les professionnelles dans un état de sidération mêlée de perplexité. L'injonction parentale, de l'ordre du jugement ou du chantage, est telle qu'elle oblige l'enfant à arrêter net l'expression de ses émotions et de ses besoins.

Entre deux portes, le couloir d'une crèche s'avère être un lieu d'expression privilégié où se joue la vie des émotions tout autant qu'un « système familial », pour reprendre les termes du psychiatre Michel Delage [2]. Incarnant souvent des temps sensibles pour les familles, ceux d'arrivée et de départ cristallisent les tensions émotionnelles.

♦ **Face à une forme d'appréhension multifactorielle liée à la séparation**, aux impératifs organisationnels (départ pour le travail, retour à la maison), la place millimétrée laissée à la communication peut donner lieu à des relations basées sur l'autorité.

Pour les familles fragilisées, en proie à des difficultés éducatives, deux modalités sont envisagées : celle consistant à montrer une image parentale lissée et acceptable, emplies de rétention émotionnelle, et celle

du lâcher-prise où se laissent voir les lassitudes et les renoncements.

La violence s'exprime et se niche alors dans les recoins des temps répétitifs du quotidien (habillage, déshabillage), ou dans les méandres d'une frustration du tout-petit, quand le parent décide de ranger la tétine dans le sac contre son envie et son besoin. L'opposition de l'enfant, marquée par des cris, un repli ou une forme de trépignation sont un des leviers les plus efficaces pour engendrer l'agacement voire l'exaspération dans les familles ; cette manifestation a la particularité d'effacer les filtres de la raison éducative, et laisse la place béante au monde pulsionnel et émotionnel. Pour les familles, l'instance psychique de la morale est, dans ce cas, littéralement dépassée.

♦ **Comme une ritournelle quotidienne**, le « Dépêche-toi, je n'ai pas que ça à faire, je dois aller au boulot » contredit typiquement le processus développemental du tout-petit. À cet égard, il est fort surprenant de constater le contraste entre les aspirations des familles au respect des besoins physiologiques de leur enfant et leurs contradictions éducatives en matière de relation à l'autre. Il existe un véritable paradoxe entre les attentes somatiques et fonctionnelles des parents, concernant l'alimentation et le sommeil de leur enfant notamment, et celles concernant le respect de son intégrité psychique. Il est étonnant

Valérie BELTRAN
Infirmière diplômée d'État,
directrice d'établissement
d'accueil de jeunes enfants

c/o Métiers de la petite
enfance, Elsevier Masson,
65 rue Camille-Desmoulins,
92442 Issy-les-Moulineaux
cedex, France

Adresse e-mail :
valeriebeltran615@gmail.com
(V. Beltran).

de constater cette parentalité à deux vitesses.

♦ **Quand un parent évolue dans un monde pressé, le temps imparti aux apprentissages** et au développement de la personnalité de son enfant est parfois relégué au second plan des interactions familiales. Dès lors, se pose la question de la délégation quasi-totale des fonctions d'éveil, qui reviennent implicitement aux professionnelles de la petite enfance quand le rythme de vie parental se fait dense.

Au défi organisationnel quotidien se conjugue le désir marqué de faire grandir l'enfant à tout prix. Si les sollicitations intenses des nourrissons sont communément bien tolérées, malgré la fatigue engendrée chez les parents, la VEO se met davantage en place quand le désir d'émancipation du tout-petit s'exprime par la marche et l'expression langagière. Ces étapes d'autonomisation caractérisent un processus d'affirmation qui vient perturber l'harmonie familiale tout autant que les idéaux éducatifs.

Confrontations et incompréhensions

Les difficultés rattachées à la confrontation avec l'enfant peuvent alors prendre le visage de la VEO, tout comme d'autres comportements infantiles incompris.

♦ **L'impérieux besoin de mouvement du jeune enfant**, qui se traduit notamment par le fait de courir, gêne l'adulte par la perte de contrôle qu'il produit chez lui tout en engendrant de l'appréhension. Dans un autre registre, le fait de se tacher, qui traduit un processus d'apprentissage de l'enfant, véhicule une notion de saleté implicite, où l'image sociale et personnelle se trouve dégradée. Aussi, passé la première année, le cri de l'enfant peut être assimilé à une composante d'animalité par certains parents, pour qui cela traduit un statut régressif incompatible avec leurs projections éducatives.

Dans ce même ordre d'idées, une fois l'acquisition langagière engagée et mise en place, les injonctions familiales prennent des connotations à dominante cognitive car l'école pointe son nez. Ainsi, la période des 18-36 mois se trouve particulièrement touchée par la VEO. L'expression orale de l'enfant doit aussi, durant cette période, répondre à des critères de politesse (« Tu n'es pas gentil, dis au revoir ! »).

Ce type de propos est souvent accompagné d'un aparté justificatif destiné à la professionnelle partageant la scène : « Je veux qu'il soit bien éduqué, qu'il écoute. » La question de la finalité écrase à elle seule les moyens pour y parvenir.

♦ **Sous couvert d'un modèle éducatif vertueux**, les injonctions parentales visent principalement à inhiber une action de l'enfant sous forme d'interdit ou d'obligation : « Il ne faut pas... » ; « Tu n'as pas le droit de... » ; « Tu dois... » Ce modèle autoritaire est encore très coutumier et fortement plébiscité socialement du fait de sa teneur morale et de son côté pratique. Néanmoins, l'imposer au quotidien pose la question de l'acceptation de la nature même d'un enfant.

D'un point de vue professionnel, l'enfant perd, dans ce contexte éducatif, sa légitimité d'être et de mettre en œuvre ses propres compétences pour se développer. La charte nationale pour l'accueil du jeune enfant [3], qui définit les dix grands principes permettant à l'enfant de grandir en toute confiance, appuie le principe d'individualisation et met en exergue la notion de respect des besoins de chaque enfant. Les termes de confiance, de liberté, de sensibilité et de bien-traitance définissent le cap éducatif vers lequel chaque professionnel doit se diriger. L'un des enjeux de la coparentalité réside alors dans la convergence entre les orientations institutionnelles et les pratiques éducatives des familles fragilisées concernées.

Comprendre et accompagner

« Juger, c'est évidemment ne pas comprendre, puisque si l'on comprenait, on ne pourrait plus juger » [4] : cette citation de l'écrivain André Malraux introduit précieusement la démarche professionnelle d'accompagnement dans un processus de compréhension. En saisissant la manière et le sens d'agir qui portent la violence, les professionnels en analysent les mécanismes intrinsèques.

♦ **Méconnaître le développement de l'enfant induit immanquablement des distorsions** en matière d'accompagnement des émotions (l'expression des siennes est alors perçue comme un manque de maîtrise de son monde intérieur incompatible avec un mode de fonctionnement raisonné et adapté), mais aussi d'apprentissage (l'erreur devenant un vecteur d'échec et non de processus d'acquisition d'une compétence). La psychologue Alice Miller [5] parle à ce sujet de négligence émotionnelle et de toxicité éducative qui conduisent les familles à ignorer les besoins d'interactions de l'enfant. Elle définit parallèlement deux typologies de parents : « Les imbus ignorants et ceux qui osent se remettre en cause. »

Loin de s'offusquer devant ces terminologies abruptes, il convient d'approfondir cette ignorance, partie émergée de l'iceberg d'un héritage culturel et familial inflexible. À cet égard, le caractère prégnant de la transmission éducative intergénérationnelle prédomine sur les connaissances actuelles du jeune enfant.

♦ **La continuité éducative devient alors un garant de fidélité à une tradition familiale**. La contre-argumenter peut conduire à fragiliser les fondements mêmes d'une transmission familiale. Le caractère social, ordinaire, des violences éducatives rejoint le concept

d'*habitus* défini par le sociologue Pierre Bourdieu, dans le sens où l'on peut parler d'acquisition commune d'un capital social en matière d'éducation. L'addition d'héritages familiaux et de tolérances sociales converge alors vers un mode de comportement parental similaire. Les éducateurs en crèche doivent ainsi se confronter à cet ensemble stable et homogène non négligeable auquel s'ajoutent les exigences soutenues du monde moderne. Attendre, s'informer, se poser, se donner du temps demandent des temps moins accessibles pour de nombreuses familles. Par le rythme soutenu qui leur est imposé, intensifié par des horaires atypiques, la réflexion et le recul sont relégués au second plan dans un contexte d'insécurité sociale.

Ainsi, l'écueil principal de la coéducation en matière de VEO repose sur le principe même de ce terme : tout ce qui est quotidien, banal est, par extension, toléré, donc non préoccupant et légitime. Devant ce tableau, comment assurer une harmonisation de pratiques favorisant la cohérence et la continuité éducative ?

Une parole professionnelle à libérer

L'objectif premier de l'action éducative dans un multi-accueil est donc de « faire prendre conscience aux parents et les soutenir dans le fait qu'ils sont les mieux placés pour réaliser l'articulation qui régule les différentes influences éducatives agissant sur leur enfant », selon le sociologue Gérard Neyrand [6]. Pour assurer une éducation en accord avec le respect de l'enfant, les professionnels doivent inviter à la collaboration chaque famille concernée, et ce, même si elle n'y est pas encline ou demandeuse.

♦ Pour les éducateurs, une dynamique bienveillante globale revient avant tout à libérer sa

propre parole professionnelle pour franchir la barrière implicite qui régit la relation parents-professionnels. Cette problématique revient régulièrement à l'ordre du jour des réunions d'équipe : Jusqu'où peut-on s'autoriser à aborder certaines pratiques éducatives parentales dysfonctionnelles, quand celles-ci n'entrent pas dans le contexte légal répréhensible ? Dans cet entre-deux ne relevant pas d'une procédure juridique, la professionnelle devient le médiateur entre l'enfant et son parent afin de faire exister le message du premier autrement, pour le rendre plus lisible et acceptable. Ainsi exprimé, il favorise une réponse parentale plus appropriée. Par-delà les mots, la mission consiste, dans les situations de VEO, à permettre à l'enfant d'être entendu dans ses besoins et de faire connaître son intérêt. En familiarisant les familles avec la notion de reconnaissance du vécu de l'enfant, les professionnels participent à développer la coopération. Plus exigeante en termes de temps, de compréhension et de compromis, cette démarche s'avère néanmoins porteuse d'une synergie vivifiante permettant d'aborder la VEO avec moins d'appréhension.

♦ Les ateliers de confrontation éducative entre familles sont aussi un relais que chaque multi-accueil peut envisager. Proposés sur des temps du soir et ouverts à chaque parent, ils permettent d'aborder les différents moyens de faire face aux problématiques parentales. En facilitant l'échange entre les familles sur des sujets aussi variés que l'acquisition de la continence, la tétine, le repas ou les jeux, chacune se libère en transmettant son approche, ses représentations et ses attentes dans le domaine concerné. Il ne s'agit pas tant du thème que de la manière dont chaque famille s'en saisit. Une collaboration peut également se mettre en place avec

une psychologue ou une psychomotricienne afin de croiser des orientations et des regards complémentaires. Au-delà du contenu pédagogique, de la transmission de savoir, l'équipe et l'intervenante accueillent chaque vision, chaque vécu, afin de les rattacher aux besoins exprimés du jeune enfant. Face à l'éten due des nouvelles connaissances véhiculées par la recherche dans le domaine des neurosciences, il est de notre rôle de faciliter leur transmission pour permettre une réflexion sur ce sujet essentiel.

Enfin, les campagnes de prévention mises à disposition sur le site de l'Oveo, et déclinables dans les structures, permettent de servir de porte d'entrée au dialogue avec les familles. Présentés dans les sas d'accueil, ces supports explicites et pédagogiques familiarisent les parents accueillis avec la notion de VEO, tout en les impliquant.

Conclusion

Au cœur des politiques de la petite enfance, et bien que très médiatisée, la bienveillance éducative a besoin de s'incarner pour prendre corps. Les discours sur le respect de l'enfant seuls ne parviennent pas à infiltrer de nombreuses familles contre leurs idées reçues. Face au danger en termes de développement, il est urgent de s'emparer de ce sujet crucial afin de le décliner de façon efficace et pragmatique dans les temps d'accueil quotidiens de l'enfant. Les éducateurs ont à s'atteler à la pauvreté affective, morale et culturelle, qui altère leur compréhension des interactions des enfants. Comme le souligne le pédiatre Janusz Korczak, « plus le niveau spirituel de l'éducateur est pauvre, plus sa morale est incolore, plus grand sera le nombre des injonctions et des interdictions qu'il imposera aux enfants, non par souci de leur bien, mais pour sa propre tranquillité et son propre confort » [7]. »

Références

- [1] Proposition de loi visant à abolir la violence faite aux enfants présentée par François-Michel Lambert et Édith Gueugneau. http://www.oveo.org/wp-content/uploads/2016/04/PPL_Abolition_violences-OVEO-juin2016.pdf.
- [2] Delage M. Attachement et systèmes familiaux. Aspects conceptuels et conséquences thérapeutiques. *Ther Fam* 2007;28(4):391-414.
- [3] Ministère des Solidarités et de la Santé. Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant. 2020. <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/accueil-du-jeune-enfant/article/charte-nationale-pour-l-accueil-du-jeune-enfant>.
- [4] Malraux A. Les conquérants. Paris: Bernard Grasset; 1928.
- [5] Miller A. C'est pour ton bien. Racines de la violence dans l'éducation de l'enfant. Paris: Flammarion; 2015.
- [6] Neyrand G. L'alternance éducative : du parent au professionnel de l'enfance. 2019. www.yapaka.be/video/video-lalternance-educative-du-parent-au-professionnel-de-lenfance.
- [7] Korczak J. Comment aimer un enfant suivi de Le droit de l'enfant au respect. Paris: Robert Laffont; 2006.

Déclaration de liens d'intérêts
L'auteur déclare ne pas avoir de liens d'intérêts.